GROUPE **22** HERBICIDE

GRAMOXONE®

HERBICIDE LIQUIDE AVEC AGENT MOUILLANT
(contient du paraquat)

USAGE AGRICOLE

Herbicide non résiduel pour la suppression de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges. Devient inactif au contact du sol.

USAGE RÉSERVÉ AUX AGRICULTEURS ET AUX ENTREPRENEURS EN TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES.
USAGE INTERDIT AUX JARDINIERS AMATEURS.

GARANTIE
Paraquat .... 200 g par litre (sous forme de dichlorure)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER  **POISON**

DANGER – IRRITANT CUTANÉ ET CORROSIF POUR LES YEUX

EN CAS D'ACCIDENT, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTI-POISON

AVERTISSEMENT
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.
Danger – Mortel si ingéré ou inhalé.
Cause des lésions aux yeux importantes mais temporaires.
Nocif si absorbé par la peau.
Ne jamais transférer dans d'autres contenants.
Garder hors de la portée des enfants et des animaux.
Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et en lieu sûr.

N° D'HOMOLOGATION : **8661**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L - 415 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, composer le 1-800-327-8633 (FASTMED) ou communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, la FTSS, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux. **UNE INTERVENTION RAPIDE EST ESSENTIELLE**. Donner un agent absorbant tel que du charbon actif, de la bentonite ou de la terre à foulon si ces produits sont disponibles. Communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Composer **IMMÉDIATEMENT** le numéro d'urgence de Syngenta indiqué dans le présent document ou appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Consulter la brochure *Paraquat Poisoning. A Practical guide to Diagnosis, First Aid and Hospital Treatment* (http://www.Syngenta.com/pqmedguide/). Administrer du charbon actif (100 g pour les adultes ou 2 g/kg poids corporel pour les enfants) ou, encore, de la terre à foulon (solution à 15 %; un litre pour les adultes, 15 mL/kg de poids corporel pour les enfants). NOTA : il n'y a pas d'effet clinique bénéfique si l'on effectue un lavage gastrique sans administrer d'agent absorbant. Ne pas administrer d'oxygène. Si la matière concentrée entre en contact avec les yeux, consulter un ophtalmologiste après avoir administré un traitement initial. Comme il est possible qu'une ulcération tardive de la cornée survienne, les personnes présentant des lésions aux yeux dues au paraquat doivent être examinées par un ophtalmologiste le jour suivant la première visite médicale. Administrer un traitement approprié pour les brûlures chimiques. Il est possible que le traitement doivent être administré pendant plusieurs mois. Une peau intacte représente une barrière efficace contre le paraquat. Toutefois, un contact avec une peau irritée ou une coupure ou, encore, un

contact répété avec une peau intacte peut provoquer un empoisonnement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Mortel si ingéré ou inhalé. NE PAS inhalé/respiré le brouillard, les émanations et les vapeurs.

Nocif si absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec la peau ou les vêtements.

Corrosif pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Irrite la peau.

NE PAS UTILISER L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE® NON DILUÉ. La concentration maximale de pulvérisation ne devrait pas dépasser 2,5 parties d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE pour 100 parties d'eau. Pour les traitements non localisés avec un pulvérisateur à dos, ne pas appliquer plus de 0,7 kg de m.a./ha de paraquat (3,5 L GRAMOXONE/ha) dans un volume d'eau d'au moins 187 L/ha.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit (sauf les préposés au mélange et au chargement) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE. Les utilisateurs d'un pulvérisateur à dos doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, un masque approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE, des gants et un tablier résistant aux produits chimiques ainsi qu'un écran facial.

La présence d'éclaboussures de concentré sur le côté de la cuve du pulvérisateur peut faire en sorte d'exposer le travailleur (contamination des vêtements et de la peau à la hauteur de l'abdomen) à l'herbicide liquide concentré GRAMOXONE si celui-ci s'appuie contre la cuve. L'utilisation d'un tablier résistant aux produits chimiques réduira ce risque. ENLEVER TOUT VÊTEMENT CONTAMINÉ DÈS QUE POSSIBLE. Avant de les réutiliser, laver les vêtement contaminés séparément des vêtements de la maisonnée. L'herbicide liquide GRAMOXONE est corrosif pour les yeux. Toujours porter des lunettes de protection à coques résistant aux produits chimiques et/ou un écran facial.

ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION ET TOUT CONTACT AVEC LA SOLUTION DE PULVÉRISATION. Ne pas appliquer avec un atomiseur ni avec un pulvérisateur à haute pression produisant de fines gouttelettes. Éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats vulnérables. NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 24 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut retourner sur les lieux traités dans les 24 heures pour effectuer des tâches de courte durée et ne nécessitant pas de travail manuel si l'on porte une chemise à manches longues et un pantalon long, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement.

Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Garder et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale, les sources d'eau potable et d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

GARDER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE bien fermé dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca**.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

ENTREPOSER AU-DESSUS DE 0° C. Si le produit s'est cristallisé par suite de l'entreposage sous le point de congélation, le réchauffer jusqu'à la température ambiante et l'agiter jusqu'à la reconstitution.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

GROUPE 22 HERBICIDE

GRAMOXONE®

HERBICIDE LIQUIDE AVEC AGENT MOUILLANT
(contient du paraquat)

USAGE AGRICOLE

Herbicide non résiduel pour la suppression de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges. Devient inactif au contact du sol.

USAGE RÉSERVÉ AUX AGRICULTEURS ET AUX ENTREPRENEURS EN TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES.
USAGE INTERDIT AUX JARDINIERS AMATEURS.

GARANTIE
Paraquat .... 200 g par litre (sous forme de dichlorure)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER  **POISON**

DANGER – IRRITANT CUTANÉ ET CORROSIF POUR LES YEUX

EN CAS D'ACCIDENT, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTI-POISON

AVERTISSEMENT
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.
Danger – Mortel si ingéré ou inhalé.
Cause des lésions aux yeux importantes mais temporaires.
Nocif si absorbé par la peau.
Ne jamais transférer dans d'autres contenants.
Garder hors de la portée des enfants et des animaux.
Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et en lieu sûr.

N° D'HOMOLOGATION : **8661**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, composer le 1-800-327-8633 (FASTMED) ou communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, la FTSS, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux. **UNE INTERVENTION RAPIDE EST ESSENTIELLE**. Donner un agent absorbant tel que du charbon actif, de la bentonite ou de la terre à foulon si ces produits sont disponibles. Communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Composer **IMMÉDIATEMENT** le numéro d'urgence de Syngenta indiqué dans le présent document ou appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Consulter la brochure *Paraquat Poisoning. A Practical guide to Diagnosis, First Aid and Hospital Treatment* (http://www.Syngenta.com/pqmedguide/). Administrer du charbon actif (100 g pour les adultes ou 2 g/kg poids corporel pour les enfants) ou, encore, de la terre à foulon (solution à 15 %; un litre pour les adultes, 15 mL/kg de poids corporel pour les enfants). NOTA : il n'y a pas d'effet clinique bénéfique si l'on effectue un lavage gastrique sans administrer d'agent absorbant. Ne pas administrer d'oxygène. Si la matière concentrée entre en contact avec les yeux, consulter un ophtalmologiste après avoir administré un traitement initial. Comme il est possible qu'une ulcération tardive de la cornée survienne, les personnes présentant des lésions aux yeux dues au paraquat doivent être examinées par un ophtalmologiste le jour suivant la première visite médicale. Administrer un traitement approprié pour les brûlures chimiques. Il est possible que le traitement doivent être administré pendant plusieurs mois. Une peau intacte représente une barrière efficace contre le paraquat. Toutefois, un contact avec une peau irritée ou une coupure ou, encore, un

contact répété avec une peau intacte peut provoquer un empoisonnement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Mortel si ingéré ou inhalé. NE PAS inhalé/respiré le brouillard, les émanations et les vapeurs.

Nocif si absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec la peau ou les vêtements.

Corrosif pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Irrite la peau.

NE PAS UTILISER L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE NON DILUÉ. La concentration maximale de pulvérisation ne devrait pas dépasser 2,5 parties d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE pour 100 parties d'eau. Pour les traitements non localisés avec un pulvérisateur à dos, ne pas appliquer plus de 0,7 kg de m.a./ha de paraquat (3,5 L GRAMOXONE/ha) dans un volume d'eau d'au moins 187 L/ha.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit (sauf les préposés au mélange et au chargement) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE. Les utilisateurs d'un pulvérisateur à dos doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, un masque approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE, des gants et un tablier résistant aux produits chimiques ainsi qu'un écran facial.

La présence d'éclaboussures de concentré sur le côté de la cuve du pulvérisateur peut faire en sorte d'exposer le travailleur (contamination des vêtements et de la peau à la hauteur de l'abdomen) à l'herbicide liquide concentré GRAMOXONE si celui-ci s'appuie contre la cuve. L'utilisation d'un tablier résistant aux produits chimiques réduira ce risque. ENLEVER TOUT VÊTEMENT CONTAMINÉ DÈS QUE POSSIBLE. Avant de les réutiliser, laver les vêtement contaminés séparément des vêtements de la maisonnée. L'herbicide liquide GRAMOXONE est corrosif pour les yeux. Toujours porter des lunettes de protection à coques résistant aux produits chimiques et/ou un écran facial.

ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION ET TOUT CONTACT AVEC LA SOLUTION DE PULVÉRISATION. Ne pas appliquer avec un atomiseur ni avec un pulvérisateur à haute pression produisant de fines gouttelettes. Éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats vulnérables. NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 24 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut retourner sur les lieux traités dans les 24 heures pour effectuer des tâches de courte durée et ne nécessitant pas de travail manuel si l'on porte une chemise à manches longues et un pantalon long, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement.

Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Garder et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale, les sources d'eau potable et d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

GARDER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE bien fermé dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca**.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

ENTREPOSER AU-DESSUS DE 0° C. Si le produit s'est cristallisé par suite de l'entreposage sous le point de congélation, le réchauffer jusqu'à la température ambiante et l'agiter jusqu'à la reconstitution.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

<u>Contenants à remplissages multiples :</u>
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT est un herbicide non volatil à action rapide. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel dans le sol. Son effet herbicide varie selon les espèces de mauvaises herbes; ainsi, des traitements répétés peuvent être nécessaires contre certaines mauvaises herbes vivaces. En général, une seule application suffit pour détruire les mauvaises herbes annuelles, à condition de couvrir entièrement le feuillage avec la solution pulvérisée.

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT agit rapidement; normalement, une pluie peu après l'application ne réduit pas l'efficacité du traitement. EN GÉNÉRAL, LES APPLICATIONS PAR TEMPS COUVERT, PAR TEMPS PEU ENSOLEILLÉ OU JUSTE AVANT OU PENDANT DES PÉRIODES À FAIBLE LUMINOSITÉ AUGMENTENT L'EFFICACITÉ ULTÉRIEURE DU TRAITEMENT.

Mouiller complètement le feuillage. En cas de croissance vigoureuse et dense des mauvaises herbes, utiliser la dose et le volume d'eau les plus élevés.

NOTE : Ne pas ajouter AGRAL® 90 car cette formulation de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT contient déjà un agent mouillant.

ATTENTION : Éviter l'application ou la dérive du produit sur les cultures, plantes ornementales, pelouses, pâturages et autres plantes que l'on souhaite conserver. Utiliser de l'eau claire (propre) pour pulvériser L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT, car l'eau boueuse diminue son efficacité. NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN ATOMISEUR. Après la pulvérisation, laver à fond le pulvérisateur comme suit : utiliser un agent mouillant (AGRAL 90 à raison de 60 mL par 100 L d'eau), pulvériser les rinçures, puis rincer à fond à l'eau claire. Si possible, remplir l'équipement d'eau claire et laisser reposer jusqu'au lendemain. Pulvériser le contenu avant d'entreposer l'équipement ou de l'utiliser pour d'autres produits.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES FRUITIÈRES ET LES PLANTATIONS BRISE-VENT :

Dose et mode d'application : Appliquer 5,5 L d'herbicide LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 1100 L d'eau à l'hectare traité, ou 75 mL dans 10 L d'eau aux 100 m². Pour traiter une surface de 1,75 m de diamètre autour d'un arbre, 550 mL de ce mélange suffisent. Dans

les cultures fruitières et les brise-vent, utiliser des pulvérisateurs à rampe basse pourvus d'éléments de protection ou d'écrans pour réduire la dérive. Respecter les recommandations des fabricants relativement à l'emploi des dispositifs anti dérive en veillant particulièrement à maintenir la rampe à la hauteur minimale permise. Employer des buses à jet plat et régler le pulvérisateur au débit le plus élevé et à la pression la plus basse qui assurent une bonne couverture, dans la gamme des valeurs recommandées par le fabricant.

SOUS LES POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS, GROSEILLIERS À GRAPPE, GROSEILLIERS À MAQUEREAU, BLEUETIER EN CORYMBE, PÊCHERS, POIRIERS ET PRUNIERS – établis depuis un an ou plus : répéter le traitement au besoin.
SOUS LES VIGNES DES RAISINS – établies sur treillis : appliquer en mai ou au début de juin, et répéter si nécessaire. Un rang de 1 m sur 10 000 m équivaut à un hectare.
SOUS LES MÛRIERS SAUVAGES, MÛRIERS DE LOGAN ET FRAMBOISIERS ROUGES – appliquer au début du printemps avant la levée des nouvelles pousses, ou en automne quand les cannes sont à maturité.
SOUS LES PLANTATIONS BRISE-VENT ÉTABLIES – répéter le traitement si nécessaire.
Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent sous les pommiers, poiriers, mûriers de Logan, framboisiers rouges, bleuetiers en corymbe, mûriers sauvages et plantations brise-vent, l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être mélangé en cuve avec PRINCEP® NINE-T®. Utiliser les doses appropriées pour chaque culture, et se conformer aux précautions et restrictions qui figurent sur l'étiquette de PRINCEP NINE-T.

AVELINIERS et NOISETIERS – DRAGEONS VERTS :
Comme traitement localisé, dirigé vers la base de chaque arbre, appliquer 75 mL d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 10 L d'eau sur les drageons verts, jusqu'au point d'écoulement.

Pour supprimer les mauvaises herbes entre les rangs et supprimer les drageons en une seule opération au moyen d'un pulvérisateur à rampe, appliquer de 2,8 à 5,6 L d'herbicide LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 550 à 1100 L d'eau à l'hectare.

Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 5,0 L à l'hectare, mélangé en cuve avec 2,0 à 2,5 kg de PRINCEP NINE-T à l'hectare. Appliquer sous les arbres établis depuis un an ou plus. Ne faire qu'une application terrestre par année. Consulter l'étiquette de PRINCEP NINE-T pour des renseignements supplémentaires sur la dose appropriée (selon le type de sol), les précautions, les restrictions et les directives de mélange et d'application.

PULVÉRISATION ENTRE LES RANGS DE FRAISIERS POUR SUPPRIMER LES PLANTS EXCÉDENTAIRES ET LES MAUVAISES HERBES :

Pour obtenir des rangs étroits de fraisiers l'année de la plantation, ou tout juste après la récolte jusqu'à l'automne dans les fraisières rénovées, appliquer 5,5 L d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT dans 550 à 1100 L d'eau à l'hectare, de façon à bien couvrir le feuillage. Déterminer la largeur du rang de fraisiers à conserver, et utiliser des écrans pour protéger les plants de fraisiers. Ainsi, seuls les plants excédentaires et les mauvaises herbes entre les rangs seront supprimés. Dans les fraisières rénovées, il se peut que deux applications soient nécessaires : l'une juste après la récolte, et l'autre en automne. Appliquer par temps calme; utiliser une faible pression et calibrer les buses de façon à éviter toute dérive de produit de l'autre côté des écrans.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES LÉGUMES ET LES GRANDES CULTURES PAR LA MÉTHODE DU SEMIS DIFFÉRÉ :

Avant la levée de la culture et après la levée des mauvaises herbes : pour la suppression des mauvaises herbes dans les haricots (toutes les variétés), les betteraves, les carottes, les choux, le maïs, les concombres, les oignons, les pois, les pommes de terre, le soja et les navets, préparer le lit d'ensemencement au moins 2 à 4 semaines avant le semis, pour stimuler la croissance des mauvaises herbes. Semer sans labourer davantage, en remuant le sol le moins possible. Pour détruire les mauvaises herbes levées, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1100 L d'eau à l'hectare, avant ou après le semis. Ne pas appliquer moins de 3 jours avant la levée de la culture. Utiliser la dose de 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément.

DÉSHERBAGE CHIMIQUE DIRIGÉ ENTRE LES RANGS DE LÉGUMES, DE GRANDES CULTURES ET DE PLANTS DE PÉPINIÈRE ÉTABLIS :

Pour supprimer les mauvaises herbes et les graminées entre les rangs après leur levée, utiliser un équipement et des buses conçus de façon à ce que la pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage vert ou les autres parties vertes des plants. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare. Utiliser de 4,25 à 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément.

ASPERGES :

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT sur les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées levées, avant ou après la période de la coupe. Ne pas appliquer sur les turions levés qui sont destinés à la consommation humaine. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1100 L d'eau à l'hectare. Utiliser la dose de 5,5 L lorsque les mauvaises herbes ont plus de 5 cm de hauteur, et un plus grand volume d'eau là où les mauvaises herbes poussent densément. Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles qui germent, on peut appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT mélangé en cuve avec 2,5 à 3,75 kg de PRINCEP NINE-T à l'hectare, 7 jours avant la première coupe et/ou après la dernière récolte. Se conformer à toutes les précautions qui figurent sur l'étiquette de PRINCEP NINE-T. **Ne pas pulvériser sur le feuillage de l'asperge.**

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES POMMES DE TERRE : Appliquer de 2,75 à 4,25 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare pour supprimer le chiendent, les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges après leur levée. Pour supprimer seulement les jeunes pousses de graminées annuelles et de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, appliquer 1,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare. Les graminées et les mauvaises herbes qui germent après la pulvérisation devront être supprimées par un sarclage. Quelle que soit la dose utilisée, traiter les différentes variétés de pommes de terres comme suit : pour les Netted Gem (Idaho Baker, Russett ou Burbank) et les Cherokee, appliquer seulement jusqu'au stade de la percée du sol (lorsque les fanes sont sur le point d'émerger). Pour les autres variétés, appliquer jusqu'à ce que les premières fanes des pommes de terres aient atteint 5 à 8 cm de hauteur (cette hauteur est plus faible que ce que l'on perçoit généralement lorsqu'on observe une culture en train de lever).

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT - Mélangé en cuve avec des herbicides résiduels - Pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et des graminées annuelles, mélanger en cuve avec l'un des produits suivants* :

PRODUIT	DOSE
Lorox® L	2,25 à 4,5 L/ha
Lexone® DF	0,83 à 1,2 kg/ha
Sencor® 500 FL	1,1 à 1,75 L/ha

*Consulter l'étiquette de l'herbicide résiduel utilisé pour connaître les doses s'appliquant au type de sol.

Appliquer sur les mauvaises herbes et les graminées après leur levée, y compris à la percée du sol; utiliser la plus faible dose de l'herbicide résiduel sur les sols légers, et la plus forte dose sur les sols lourds et riches en matière organique. **Ne pas appliquer ces mélanges en cuve après la percée du sol, lorsque les fanes sont levées, au risque de causer des dommages excessifs.** En présence de chiendent, utiliser de 2,75 à 4,25 L d'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à l'hectare avec l'herbicide résiduel.

NOTE : SE CONFORMER À TOUTES LES PRÉCAUTIONS ET AU MODE D'EMPLOI DE L'HERBICIDE RÉSIDUEL UTILISÉ.

NOTE : L'application sur le feuillage levé des pommes de terre provoque des dommages temporaires et une chlorose. Ne pas appliquer sur le feuillage levé des pommes de terre en soirée, sur des plants de pommes de terre déshydratés à cause d'un sol très sec, ni sur les pommes de terre précoces. L'emploi de semences médiocres ou malades ou de semences coupées à un seul œil rend les pommes de terre plus sensibles aux dommages causés par les pulvérisations de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT en postlevée. Normalement, le traitement à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT seul élimine plusieurs sarclages, mais il n'a aucun effet résiduel et ne supprime pas les mauvaises herbes qui poussent après son application.

LUZERNE ÉTABLIE, DESTINÉE AU SÉCHAGE, FOIN OU FOURRAGE :

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT immédiatement (pas plus de 5 jours) après la coupe de la luzerne établie pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées (y compris le chiendent), et dégager la luzerne. Ne pas utiliser d'herbicide résiduel pendant la saison avant l'application de l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT. Appliquer de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 1000 L d'eau à l'hectare.

LOTIER CORNICULÉ ÉTABLI, CULTIVÉ POUR LES SEMENCES :

Pour obtenir un meilleur rendement de semences et pour supprimer la carotte sauvage, le chiendent et d'autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare, quand le lotier mesure de 8 à 16 cm de hauteur et est en pleine croissance.

LOTIER CORNICULÉ ÉTABLI, DESTINÉ AU FOIN OU FOURRAGE :

Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare, immédiatement (pas plus de 5 jours) après la première coupe, au début de juin, pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les

graminées (y compris le chiendent), et dégager la légumineuse.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES PÂTURAGES ACCIDENTÉS RÉGÉNÉRÉS AVEC DU LOTIER CORNICULÉ :

Traiter au 2,4-D en août, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces avant de semer le lotier corniculé. Avant la pleine germination du lotier corniculé au printemps, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 5,5 L dans 300 à 550 L d'eau à l'hectare, pour supprimer les graminées et les mauvaises herbes annuelles. Pulvériser quand les graminées mesurent de 5 à 10 cm de hauteur (dans la première moitié de mai) pour que la répression/suppression soit suffisante et pour permettre au lotier de s'établir. Pratiquer le pâturage en rotation l'année de l'établissement, afin de limiter les dommages aux jeunes pousses.

RÉGÉNÉRATION DES PÂTURAGES – TRAVAIL MINIMUM SU SOL :

Appliquer du 2,4-D ou un produit à base de 2,4-D en août, avant le traitement, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces à feuilles larges. En mai, lorsque les nouvelles pousses mesurent de 5 à 10 cm de hauteur, appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 5,5 L dans 300 à 500 L d'eau à l'hectare pour supprimer les mauvaises herbes et graminées annuelles. Cette opération s'effectue juste avant de semer le lotier ou la luzerne avec un équipement approprié de sursemis ou d'ensemencement avec travail minimal du sol.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES PAR CONTACT AVANT OU APRÈS LE SEMIS DE L'ORGE, DE L'ALPISTE DES CANARIES, DU CANOLA, DU MAÏS (cultivé, sucré et à éclater, y compris pour la production de semences), HARICOTS COMMUNS SECS, POIS DES CHAMPS (secs), LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LENTILLES, MOUTARDE, AVOINE, POMMES DE TERRE, SEIGLE, SOJA, TOURNESOL, TRITICALE, BLÉ :

Pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, et pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, appliquer de 2,0 à 4,0 L à l'hectare. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare, à l'aide d'un pulvérisateur terrestre. Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées. Pour la suppression printanière des annuelles d'hiver, ou lorsque la croissance des mauvaises herbes est dense et que celles-ci mesurent plus de 10 cm de hauteur, utiliser au moins 3,0 L à l'hectare et des volumes d'eau supérieurs. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni les récolter dans les 30 jours suivant le traitement.

TRAVAIL DE CONSERVATION DU SOL DANS LE MAÏS :

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être appliqué en mélange en cuve avec des herbicides de prélevée pour le maïs pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, et pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes des herbicides de prélevée utilisés. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,75 à 4,0 L dans 200 à 250 L d'eau à l'hectare, en association avec les doses recommandées des herbicides suivants :

Produit	Dose	Remarques
AATREX® LIQUIDE 480	2,1 à 3,1 L/ha	Utiliser la plus forte dose dans les sols de texture fine et en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL® MAGNUM® ou DUAL II MAGNUM	1,25 à 1,75 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus AATREX LIQUIDE 480	1,25 à 1,75 L/ha plus 2,1 à 3,1 L/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine dans les sols de texture fine
Frontier® Max	756 à 963 mL/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine dans les sols de texture fine
Frontier Max plus AATREX LIQUIDE 480	756 à 963 mL/ha plus 2,1 à 3,1 L/ha	Utiliser la plus forte dose d'atrazine et de Frontier Max dans les sols de texture fine
PRIMEXTRA® II MAGNUM	3,0 à 4,0 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes

Lire toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des herbicides utilisés dans le mélange en cuve.

TRAVAIL DE CONSERVATION DU SOL DANS LE SOJA :

L'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT peut être appliqué en mélange en cuve avec des herbicides de prélevée pour le soja pour la suppression des plantules de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles levées, pour la suppression des parties aériennes des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, et pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes des herbicides de prélevée utilisés. Appliquer l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT à raison de 2,5 L dans 200 à 250 L d'eau à l'hectare, en association avec les doses recommandées des herbicides suivants :

Produit	Dose	Remarques
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM	1,15 à 1,75 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus Sencor 500	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,1 à 2,25 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus Sencor 75 DF	1,15 à 1,75 L/ha plus 0,75 à 1,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus Sencor Solupak	1,15 à 1,75 L/ha plus 0,75 à 1,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus Afolan® F	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,6 à 2,5 L/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM plus Lorox DF	1,15 à 1,75 L/ha plus 1,75 à 2,25 kg/ha	Utiliser la plus forte dose en cas de forte infestation de mauvaises herbes
Broadstrike^MC Dual^MC Magnum^MC	1,56 L/ha	
Frontier Max	756 à 963 mL/ha	Utiliser la plus forte dose de Frontier Max sur les sols de texture fine ou à forte teneur en matière organique
Afolan F	2,7 à 5,0 L/ha	Utiliser la plus forte dose sur les sols organiques ou argileux
Lorox DF	2,25 à 4,5 kg/ha	Utiliser la plus forte dose sur les sols organiques ou argileux
Sencor 500 F	1,1 à 2,25 L/ha	Appliquer après le semis, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. Appliquer lorsque les mauvaises herbes mesurent moins de 4 cm de hauteur.
Sencor 75 DF	0,75 à 1,5 kg/ha	
Sencor Solupak	0,75 à 1,5 kg/ha	
Pursuit®	0,312 à 0,42 L/ha	Appliquer en présemis, jusqu'à 30 jours avant le semis

Lire toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des herbicides utilisés dans le mélange en cuve**.**

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION:

Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités jusqu'aux habitats aquatiques, il faut tenir compte des caractéristiques et des conditions du secteur avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex. compactés ou à texture fine comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques pouvant causer du ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des étendues d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors

du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes plus fines que la classe moyenne définie par l'ASAE.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ZONES TAMPONS :

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche des habitats vulnérables terrestres (tels que pâturages, boisés, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, rivages et zones arbustives) et aquatiques (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides).

Des zones tampons ne sont pas exigées dans les cultures fruitières et les brise-vent, ni pour le désherbage chimique dirigé entre les rangs de légumes, de grandes cultures et de plants de pépinière établis étant donné que ce produit doit être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à rampe basse muni d'éléments de protection ou d'écrans conçus pour éliminer la dérive et empêcher l'herbicide d'entrer en contact avec la végétation sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les habitats d'eau douce dont la profondeur est :			Habitats terrestres
		inférieure à 1 m	de 1 à 3 m	supérieure à 3 m	
Pulvérisateur agricole *	Soja, avec travail de conservation du sol	40	30	20	15
	Toutes les autres grandes cultures	50	40	30	20

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles pourvus de dispositifs anti dérive, les zones tampons peuvent être réduites de 70 % lorsqu'il s'agit d'écrans ou de 30 % s'il s'agit de cônes.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, lire les étiquettes des constituants du mélange et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi celles des constituants.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT, herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'HERBICIDE LIQUIDE GRAMOXONE avec AGENT MOUILLANT ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides qui appartenant à d'autres

groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visitez le www.syngenta.ca.